



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Batiments d'elevage

Question écrite n° 41849

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les graves inquiétudes de nombreux agriculteurs, notamment en zone de montagne, concernant le gel éventuel des crédits consacrés à la mise aux normes des bâtiments d'élevage. L'importance des besoins en ce domaine est considérable. Il lui demande donc s'il compte prendre des mesures afin que les actions engagées puissent aboutir, cela s'inscrivant dans le cadre de l'aménagement du territoire et de l'aide aux zones difficiles.

Texte de la réponse

En ce qui concerne la mise en conformité des élevages, le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole a été inscrit dans les contrats de plan. Les crédits d'État prévus pour les cinq années 1994-1998 s'élevaient à 555 millions de francs. Compte tenu de la montée en puissance du programme, il était prévu de répartir cette enveloppe en annuités croissantes. Les engagements financiers de l'État sont tenus : plus du tiers de l'annuité moyenne a été déléguée en 1994, 80 % de l'annuité moyenne en 1995 et 110 % de l'annuité moyenne en 1996, marquant une première étape de rattrapage. Les 165 millions de francs inscrits au projet de loi de finances initiale 1997 représentent une fois et demie le montant de l'annuité moyenne des contrats. Cependant, des difficultés relevant d'une mauvaise évaluation initiale des besoins sont apparues dans toutes les régions. Le coût moyen des travaux de mise en conformité à réaliser a été largement sous-estimé. Surtout, la volonté des éleveurs d'améliorer leur environnement a dépassé toutes les prévisions : 90 % des éleveurs ont répondu présents. Pour prendre en compte les enseignements des premières années du programme et pour décider de la suite, un rapport sera déposé au Parlement. Dans l'immediat, toutes les possibilités d'augmenter le rythme et l'ampleur des financements sont examinées.

Données clés

Auteur : [M. Colombier Georges](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41849

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4043

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6282